

Systèmes informatiques et logiciels spécialité

Informatique répartie et mobile

RNCP5535 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	326
Code(s) ROME	I1401, M1803
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de la Rochelle

<http://www.univ-larochelle.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel administre des bases de données : il assure l'accès permanent aux données (intranet, extranet, internet) ; il garantit la sûreté et la sécurité des données ; il prévoit les reprises sur panne ; il prévoit et organise les évolutions au niveau de l'architecture.

Il administre des réseaux : il conçoit, gère un réseau et le fait évoluer ; il garantit la sécurité et la qualité du service ; il gère les incidents ; il organise les sauvegardes ; il gère l'informatique mobile.

Il intègre des applications réparties : il définit des architectures web ; il utilise des plate-formes et de formats standard d'échange de données ; il gère l'interopérabilité ; il maîtrise les contraintes et spécificités liées à la mobilité.

Il organise l'architecture complémentaire des bases de données et des réseaux (dans les PME) : il analyse les besoins ; il conçoit les systèmes d'information ; il exerce une veille technologique.

Il maîtrise les techniques, les architectures et les protocoles réseaux, les réseaux publics et les architectures de réseaux sans fils.

Il maîtrise la modélisation des systèmes informatiques (UML) et la pratique de la gestion et de l'interrogation des SGBD.

Il maîtrise les techniques d'assemblage de composants.

Il est apte à intégrer les questions de sécurité et de qualité et à respecter les normes et les règles de gestion de projet.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut exercer son activité dans l'ensemble des entreprises, services et organismes (production, commerce, banques, assurances...) en tant que responsable (dans les petites structures) ou assistant dans un service informatique.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Administrateur de réseaux
- Administrateur de bases de données
- Informaticien d'étude et d'applications

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 875 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (19 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 739
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-lr.fr>

<http://www.iut-larochelle.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5535/>